

06.03.2006 – 12:40 Uhr

Particules fines: Propositions d'adaptation de la RPLP afin d'encourager le filtre à particules pour les véhicules utilitaires

Altdorf (ots) -

L'Initiative des Alpes et l'Association Transport et Environnement demandent que les véhicules utilitaires équipés d'un filtre à particules puissent entrer dans la catégorie tarifaire la plus basse de la RPLP.

Pour encourager l'installation de filtres à particules sur tous les véhicules utilitaires, nous proposons deux mesures :

En plaçant les camions équipés d'un filtre à particules dans la catégorie tarifaire la plus basse, ceux-ci bénéficieraient d'un tarif de 15% inférieur au niveau moyen. En deux à trois ans d'usage du camion, les coûts totaux du filtre (achat et fonctionnement) seraient ainsi compensés.

Catégories tarifaires	Choix en vigueur	Notre proposition
1 (la plus chère)	EURO 0 et 1	EURO 0 et 1
2	EURO 2	EURO 2, 3, 4 et 5
3 (la moins chère)	EURO 3, 4 et 5	Véhicules avec filtre à particules

Soumettre à la RPLP les véhicules de livraison (2,5 à 3,5 tonnes) permettrait d'encourager des véhicules plus écologiques dans cette catégorie. Ni l'article constitutionnel sur la RPLP, ni la loi sur la RPLP, ni l'accord bilatéral avec l'UE n'interdisent un tel élargissement du parc soumis à la RPLP.

Ces propositions sont conformes au principe du pollueur-payeur : les véhicules sales paieraient pour des véhicules plus propres. Il est par contre exclu d'encourager les filtres en abaissant le niveau moyen des tarifs de la RPLP. Ceci serait contraire à la politique du transfert des marchandises sur le rail voulue par le peuple suisse.

Un document complémentaire avec 10 questions et 10 réponses se trouve sur :
<http://www.alpeninitiative.ch/d/Sonstiges-Details.asp?ID=43>
(en bas de la version allemande)

Pour de plus amples informations :
Georges Darbellay, Initiatives des Alpes, 027 722 95 19 ou 077 416 06 37
Noëlle Petitdemange, porte-parole ATE, 031 328 82 52 ou 079 708 05 36

www.pm10.ch
www.ate.ch
www.initiative-des-alpes.ch

Alpen-Initiative
Für Rückfragen:
Alf Arnold
Telefon +41/41/870'97'81
oder +41/79/711'57'13
Weiter Infos: www.alpeninitiative.ch